



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, **Lundi 28 novembre 2016 à 18 heures.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2016

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,



ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2016.

2. Installation d'un conseiller communal en remplacement de Madame P. SKOK, démissionnaire.
3. Intercommunale de Santé Harmegnies-Rolland – Assemblée Générale du 14 décembre 2016.
4. ORES - Assemblée générale du 15 décembre 2016.
5. ETA ALTERIA (ASBL Les entreprises solidaires- IRSIA) - Assemblée générale Ordinaire du 14 décembre 2016.
6. IRSIA - Assemblée générale Ordinaire du 14 décembre 2016.
7. I.P.F.H. - Assemblée générale Ordinaire du 14 décembre 2016.
8. IGRETEC - Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2016.
9. Situation des bâtiments de l'école d'Hornu Centre - Information.
10. Exposé sur la mise en œuvre d'une régie communale autonome.

COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE, RATIFICATIONS DE FACTURES ET AUTRES INFORMATIONS.

11. RATIFICATIONS DE FACTURES

- Ratification de la facture n°171-2016 de la S.A. Hergot - Bibliothèque communale - Remplacement de serrure
- Ratification de facture - Marché public de travaux - Amélioration et égouttage à la rue des Herbières - Acceptation de la facture n°15253605 d'ORES Assets
- Ratification de facture - Marché public de travaux - Reconstruction de 5 habitations à la Place Verte à Hornu - Acceptation des factures SWDE
- Ratification de la facture n°118 de la SPRL Borigrain - Ecole du Grand Hornu - Abattage d'un arbre

DIRECTION FINANCIERE

12. CPAS – Approbation de la modification budgétaire n° 3 de 2016 du service ordinaire.
13. Fabrique d'Église protestante – Octroi d'une indemnité de logement au nouveau pasteur à partir du 01 septembre 2016.
14. Vérification de l'encaisse communale au 30 septembre 2016.
15. Fabrique d'Église Saint-Martin – Réformation du budget 2017 - Arrêt de l'allocation communale .

16. Fabrique d'Église Saint-Géry – Réformation du budget 2017.
17. Fabrique d'Église Saint-Charles – Réformation du budget 2017.
18. Fabrique d'église Saint-Joseph – Budget 2017 – Arrêt de l'allocation communale .
19. Fabrique d'Église protestante – Budget 2017 – Arrêt de l'allocation communale .
20. Budget 2017 - Intervention dans les dépenses de fonctionnement de la Zone de Police.
21. Budget 2017 - Intervention dans les dépenses de fonctionnement de la Zone de Secours Hainaut Centre.
22. Budget 2017 - Intervention dans les dépenses de fonctionnement du CPAS.
23. Budget 2017 - Approbation du budget des services ordinaire et extraordinaire .
Rapport du Collège communal sur l'administration et la situation des affaires de la commune (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Article L1122-23).
24. Budget 2017 - Application des douzièmes provisoires.

JURIDIQUE - TAXES

25. Règlement redevance sur l'occupation du domaine public par les loges foraines et loges mobiles.

SERVICE ADMINISTRATIF TRAVAUX

26. Service extraordinaire – Marché public de travaux – Remplacement de l'éclairage public sis Cité Cornet (n°geolum 104/02285) – Approbation des conditions, du mode de passation et attribution du marché (specificite).
27. Service extraordinaire – Fonds régional pour les investissements communaux – Plan d'investissement 2017-2018 – Approbation du programme.

HUIS CLOS

1. Désignation d'un chef de bureau spécifique f.f et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/12/2016 au 31/05/2017. (A. E.).
2. Désignation en qualité de Directrice Financière f.f pour la période du 01/12 au 31/12/2016 (I.W.).

3. Désignation enseignant pour 6 périodes du 07/11/2016 au 30/06/2017 (B. S.).
4. Désignation d'un chef de service f.f et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/12/2016 au 31/05/2017 (D. JC).
5. Désignation d'un Directeur Financier commun à la Commune et au CPAS.
6. Ratification de la désignation de l'Autorité du Culte d'un maître de religion orthodoxe.
7. Ratification des désignations des intérimaires.